

Subventions et dons

Orientation pour les organismes externes

Novembre 2021

Information générale

Grâce aux innovations scientifiques, Novartis Pharma Canada Inc. s'attaque aux plus grands défis associés aux soins de santé. Nous mettons au jour et développons des traitements révolutionnaires et trouvons de nouvelles façons de les procurer à un maximum de personnes.

Le financement est accordé de manière responsable, c'est-à-dire en écartant toute possibilité de conflit d'intérêts, et il ne peut être utilisé pour chercher à obtenir un avantage indu ou à s'attirer la faveur du bénéficiaire des fonds.

Dans le cadre de notre philosophie de dons, nous offrons des **dons et des subventions** à des organisations canadiennes principalement dans nos domaines thérapeutiques prioritaires qui soutiennent :

1. Des initiatives numériques et de données innovantes qui renforcent les systèmes de santé durables conduisant à une prestation de soins rapide et de haute qualité pour les patients.
2. Des initiatives audacieuses qui encouragent l'équité en santé pour les patients dans les communautés mal desservies et qui ont un impact sur les disparités sociales et économiques en matière d'accès.
3. Des initiatives de santé communautaires percutantes qui améliorent l'expérience et les résultats des patients et visent à résoudre des problèmes complexes pour les patients et les soignants.

Une demande répondant aux critères ci-dessus ne garantit pas une approbation pour la soumission du don ou de la subvention.

Le financement est octroyé sans accord ni intention de recevoir un avantage tangible en contrepartie.

L'approbation des demandes ne doit pas compromettre l'indépendance des bénéficiaires et/ou de leurs associés. Il est interdit d'offrir ou de fournir quoi que ce soit à un intervenant externe avec l'intention d'exercer sur lui une influence inappropriée concernant sa décision de prescrire, de distribuer, de recommander, d'acheter, de fournir ou d'administrer des produits.

Le financement est uniquement octroyé à des **organismes légitimes, jamais à des individus**, et doit reposer sur des objectifs clairs et transparents.

Toutes les demandes de subventions et dons sont évaluées par un comité interne.

Types de demandes de subventions qui seront rejetées

- Activités ou des événements qui ont déjà eu lieu;
- Dont le résultat fait en sorte que Novartis reçoit la propriété des droits de propriété intellectuelle;
- Impliquant directement l'utilisation de produits Novartis;
- Provenant d'institutions, d'associations ou d'organisations situées à l'extérieur du Canada;
- Demandes pour des moyens de divertissement, des cadeaux et des articles promotionnels;
- Activités organisées dans des lieux somptueux ;
- Pour la formation du personnel organisée et animée par l'organisation même.
- Demandes pour de l'équipement, des manuels, des infrastructures, des frais d'exploitation ou « des briques et du mortier »;
- Pour couvrir des frais juridiques ou de litige;
- Commandite ou de remboursement des frais de déplacement pour assister à des congrès ou à des réunions se déroulant au Canada;
- Pour des abonnements à des publications.

Processus de demande

Toutes les demandes de subventions devraient être présentées **au moins 90 jours avant le début de l'activité**, en utilisant le formulaire de demande de subventions et de dons en ligne, sur le site Web de Novartis Canada (www.novartis.ca) afin d'être considérées. Novartis n'accepte pas les demandes reçues par la poste, par courriel ou par téléphone. Seules les demandes de dons peuvent être soumises par courriel en utilisant le document disponible sur le site Web de Novartis Canada (www.novartis.ca).

Après la soumission de leur demande, le demandeur recevra un accusé de réception par courriel comprenant un numéro de référence et une copie de la demande. Le demandeur peut recevoir des courriels demandant davantage de renseignements ou de précisions concernant la demande.

Informations requises

Veuillez-vous assurer que votre demande inclut tous les détails pertinents pour faciliter l'évaluation, tels que la ventilation détaillée du budget, l'agenda, les programmes, etc.

Demandes refusées

Le demandeur recevra un avis par courriel de la part de Novartis l'informant que la demande a été refusée.

Demandes approuvées

Si la demande est approuvée, le demandeur recevra un courriel d'approbation incluant une Entente de financement. L'Entente doit être retournée à l'intérieur des délais indiqués. Le financement ne sera pas accordé si l'Entente signée n'est pas retournée avant le début du projet ou de l'activité.

Paielements

Tous les paiements seront effectués par transfert de fonds électroniques. Pour toute demande approuvée, les clients recevront un formulaire de paiements électroniques à compléter pour leur organisation.

Processus post-financement

Selon la nature du financement, un questionnaire de preuve de réalisation sera acheminé pour confirmer que les fonds ont été utilisés aux fins prévues. Vous aurez à joindre de la documentation pour fournir la preuve que les fonds ont été utilisés (c'est-à-dire, ordre du jour ou invitation pour des événements, des factures ou des documents créés pour des projets, etc.). Il est possible que vous ayez également à joindre un rapprochement financier des dépenses engagées par rapport au budget.

Si les informations demandées ne sont pas fournies dans les délais requis, les demandes futures pourraient être refusées.

Pour de plus amples renseignements

Les questions concernant le processus de demande doivent être adressées à:

Courriel : contributions.canada@novartis.com